



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019

Rapporteur : Alain ROBERT

**Délibération
Séance plénière du 29 juin 2020**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 12 juin 2020,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 16 et 17 juin 2020,

Vu l'avis du Bureau en date du 22 juin 2020,

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Vote :

Pour : 62

Contre : 0

Abstention : 9

Avis adopté à la majorité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Le compte administratif 2019 présente un total d'exécution

- en recettes de 1,436 milliard d'euros¹ (contre 1,401 Md€ en 2018)
- et en dépenses de 1,416 milliard d'euros² (contre 1,394 Md€ en 2018).

Il présente un taux de réalisation de 98 % en recettes et de 97 % en dépenses.

L'arrêté des comptes fait ressortir un résultat de 17,29 M€ qui est repris dans le budget 2020 par la décision modificative n° 1 sur lequel le CESER est amené également à se prononcer.

Dans cet avis, le CESER reprend les éléments principaux du compte administratif en formulant quelques observations sur la réalisation des dépenses et des recettes et sur le rapport d'activité et de développement durable.

1. AVIS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les dépenses et les recettes réalisées en 2019 s'inscrivent dans la continuité de l'exercice

2018, avant la crise sanitaire, survenue début 2020.

1/ Des recettes en augmentation

Hors emprunt et hors reprise de l'excédent, les recettes perçues en 2019 augmentent de 66,36 M€ par rapport au compte administratif 2018 pour les raisons suivantes :

Une progression des recettes fiscales, sensibles à la conjoncture favorable de l'année dernière : TVA (+ 4 M€), carte grise (+ 1,2 M€) ;

- le produit de la CVAE (+ 20 M€) qui a bénéficié du dynamisme de l'activité économique de 2017 ;
- la montée en puissance des fonds européens par rapport au réalisé 2018 (+ 35,58 M€) ;

- des recettes d'interventions plus importantes (+ 16 M€) provenant des transports, des lycées et de la formation professionnelle. Conformément à la convention PACTE, 34 M€ ont été versés en 2019 pour la mise en place du Plan d'Investissement dans les compétences. Un 3ème acompte est prévu en 2020 et le solde en 2022 à la fin du PACTE.

Cette progression des recettes est conforme aux prévisions de la Région dans son budget modifié par la DM2 adopté en octobre 2019.

¹ Hors réaménagement de la dette mais en intégrant le résultat reporté.

² Hors réaménagement de la dette.

SYNTHESE DES RECETTES – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RECETTES (investissement et fonctionnement)	2018	2019		Evolution CA 2019/ CA 2018 (M€)
	Mandaté CA	Budget primitif	Mandaté CA	
Dotations/compensations/autres participations de l'Etat	292,22	281,14	280,47	-11,75
<i>Dont compensation Etat déficit TET</i>	<i>(dont 49)</i>	<i>(dont 49)</i>	<i>(dont 49)</i>	
Fiscalité dont :	816,45	834,24	842,79	26,34
Fiscalité directe	337,74	348,27	356,92	19,18
Fiscalité indirecte	478,71	485,97	485,87	7,16
<i>Dont fraction régionale TVA</i>	<i>(dont 188,4)</i>	<i>(dont 188,8)</i>	<i>(dont 192,51)</i>	
Autres recettes	106,75	119,65	122,94	16,19
<i>Dont compensation Etat rames TET</i>	<i>(dont 24,1)</i>	<i>(dont 24,9)</i>		
Fonds européens	80,6	132,95	116,18	35,58
SOUS-TOTAL RECETTES (hors emprunt)	1296,02	1367,98	1362,38	66,36
Emprunt	91,04	103,15	67,62	-23,42
TOTAL RECETTES (avec emprunt)	1387,06	1471,13	1430	42,94
<i>Excédent N-1</i>	14,55		6,42	
TOTAL AVEC EXCEDENT (hors réaménagement dette)	1401,61		1436,42	34,81

L'emprunt d'équilibre a été mobilisé à hauteur de 67,62 M€ au lieu des 103,15 M€³ inscrits au BP 2019. L'emprunt et les frais financiers sont restés faibles.

Néanmoins, étant donné l'évolution importante des recettes, le CESER regrette la

prudence de la Région alors que les besoins en investissements sont importants pour parvenir à une transition écologique, économique et numérique et qu'ils nécessitent une politique ambitieuse, aux conséquences sociales positives.

2/ Des dépenses supérieures au réalisé 2018 (+ 25 M€)

Comme en 2018, l'année 2019 a été marquée par le plafonnement de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 1,2 %) demandé par

l'Etat pour participer à la réduction des déficits publics (Pacte de Cahors). Le CESER note que la Région a respecté ce pacte.

³ 91,1 M€ (après modification dans les DM1 et DM2)

SYNTHESE DES DEPENSES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019
(hors réaménagement de la dette)

DEPENSES	CA 2018 (M€)	2019 BP + DM	CA 2019 (M€)	ECART CA 2019/2018 (M€)
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DONT :	945,85	1 023,33	990,71	44,86
Interventions régionales (5 blocs) <i>(dont fonds européens)</i>	744,76 <i>(32,25)</i>	816,3	787,04 <i>(48,10)</i>	42,28 <i>(15,85)</i>
Moyens généraux et mouvements budgétaires <i>(dont frais financiers)</i> <i>(dont attribution de compensation aux Départements loi NOTRe)</i> <i>(dont RH)</i> <i>(dont autres frais d'administration/communication)</i>	201,09 <i>(9,49)</i> <i>(35,31)</i> <i>(134,62)</i> <i>(21,67)</i>	207,03	203,67 <i>(8,48)</i> <i>(35,31)</i> <i>(139,44)</i> <i>(20,44)</i>	2,58
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DONT :	448,19	440,03	428,43	-19,76
Interventions régionales (5 blocs) <i>(dont dépenses TET)</i> <i>(dont fonds européens)</i>	390,46 <i>(51,00)</i> <i>(42,40)</i>	379,37	368,36 <i>(26,52)</i> <i>(49,04)</i>	-22,1
Moyens généraux et mouvements budgétaires <i>(dont moyens généraux administration)</i> <i>(dont remboursement capital dette)</i>	57,73 <i>(2,67)</i> <i>(55,06)</i>	60,66	60,07 <i>(3,20)</i> <i>(56,87)</i>	2,34
TOTAL DEPENSES INVESTISSE-MENT + FONCTIONNEMENT (hors gestion de la dette)	1394,04	1 463,36	1419,14	25,1

➤ **Une diminution « en trompe l'œil » des dépenses d'investissement par rapport à 2018 (- 19,7 M€)**

L'acquisition des rames pour les 3 lignes TET en 2019 étant inférieures au montant 2018 (26,5 M€ contre 51 M€), il convient d'isoler cette donnée pour les comparaisons entre les deux exercices.

Ainsi, hors TET, les dépenses d'investissements augmentent de 1,4 % par rapport à 2018. Elles demeurent à un niveau élevé et dépassent l'objectif que s'était fixé la Région (300 M€/an) et celui proposé par le CESER dans ses avis passés (325 M€/an).

L'effort de la Région a porté sur certaines politiques dont principalement :

- L'enseignement supérieur (+ 2,6 M€) compte tenu de l'engagement de 3 nouvelles opérations du CPER dont l'IUT d'Orléans ;
- L'économie (+ 1,5 M€) : action renforcée en faveur des TPE ; lancement du nouveau fonds de prévention des entreprises en difficulté ; aide exceptionnelle aux éleveurs victimes de la sécheresse en 2018. ;
- Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (+ 10 M€) qui confirment la montée en puissance ;
- Le tourisme (+ 1,6 M€) : soutien renforcé à des projets de création et de modernisation d'hébergement dont certains co-financés par le FEADER ;
- Les fonds européens (+ 6,6 M€) et l'apprentissage (+ 1,5 M€), conséquence d'un engagement fort de la Région.

➤ **Une progression des dépenses de fonctionnement par rapport à 2018 à relativiser**

Cette progression (+ 44 M€) s'explique majoritairement par la montée en puissance de deux secteurs dont les dépenses sont financées par des recettes affectées : les fonds européens (+ 15,8 M€) et la formation professionnelle

(+ 21 M€ pour la mise en œuvre des premières mesures du Pacte Plan d'investissement dans les compétences).

Par ailleurs, certaines politiques sont en hausse : la recherche, le tourisme, l'économie, les formations sanitaires et sociales et la culture.

S'agissant de la culture, le CESER apprécie les précisions de la Région sur le coût de l'opération « 500ème anniversaire de la Renaissance » qui s'est étalée sur deux années, soit un total de 3,46 M€. Cet évènement majeur, qui a mobilisé la Région, le Comité Régional du Tourisme et de nombreux acteurs, a permis des retombées touristiques culturelles importantes. La crise du Covid-19 a malheureusement effacé en 2020 les effets qui auraient dû se poursuivre.

En ce qui concerne les moyens généraux, l'augmentation des dépenses de personnel (+ 3,5 % par rapport au réalisé 2018) est justifiée notamment par la poursuite du plan de déprécarisation dans les lycées, des évolutions de carrière des agents et des créations de 6 postes au siège.

Le CESER s'interroge sur l'évolution de ce poste dans le temps.

3/ La situation financière à fin 2019

INDICATEURS	OBJECTIFS DE LA REGION OB 2017	REALISATION DES OBJECTIFS CA 2018	REALISATION DES OBJECTIFS CA 2019
Taux d'épargne brute	> 15 %	19,1 %	19,9 %
Taux d'épargne nette ou d'autofinancement	> 35 % > 150 M€	48,5 % hors TET 168 M€	54,7 % (hors TET) 189 M€
Capacité de désendettement (hors crédits baux)	< 5 ans	3,3 ans	3,1 ans
Encours de la dette (dont Contrat de Performance Energétique mais hors crédits baux)		743,72 M€ (3)	751 M€ (3)

(2) : encours global en 2018 : 969 M€ en incluant l'encours de crédit-bail ferroviaire

(3) : encours global en 2019 : 972 M€

L'emprunt mobilisé en 2019 permet à la Région de financer ses dépenses d'investissement à hauteur de 54,7 % (hors TET) par l'épargne nette. Le taux moyen de la dette règlementaire est de 1,10 % contre 1,19 % en 2018.

Pour la première fois, la Région a eu recours à un emprunt obligataire (30 M€ sur les 67 M€). Le CESER est favorable à ce type d'emprunt

mais il souhaiterait que soit étudiée la possibilité de mobiliser l'épargne populaire.

Les 3 ratios restent en 2019 supérieurs aux objectifs cibles fixés par la Région, ce qui constitue un point positif car il est à craindre que les mesures -indispensables - prises par la Région en 2020 pour faire face à la crise sanitaire ne dégradent fortement ces ratios.

2. AVIS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Comme chaque année, le rapport d'activité et de développement durable produit par le Conseil régional permet de rendre compte des principales actions menées au cours de l'année écoulée par la collectivité régionale.

Ce rapport donne une vision sur l'ensemble des réalisations opérées sur le territoire au cours de l'année 2019 et permet ainsi de mieux comprendre le rôle de l'institution régionale au service des territoires.

C'est d'abord un « outil de communication » et le CESER en apprécie globalement le contenu qui permet au lecteur de se repérer dans l'inventaire des compétences de la Région.

Le CESER note la montée en puissance du dispositif Yep's, outil d'information et d'accès aux droits des 280 000 jeunes de 15 à 25 ans de la région : 116 281 jeunes inscrits en 2019 sur la plateforme contre 40 000 en 2018.

Les outils digitaux ouvrent de nouvelles perspectives pour faire de cette publication institutionnelle un outil innovant et communicant. Le CESER suggère de dynamiser la communication institutionnelle en valorisant ses actions sous forme de vidéos afin de rendre compte de façon synthétique et efficace les réalisations les plus marquantes de l'année.

CONCLUSION

L'exercice 2019 se caractérise par de très bons taux de réalisation, des dépenses d'investissement d'un niveau élevé, un moindre recours à l'emprunt et des ratios plus favorables qu'en 2018 et 2017. Malgré les contraintes du Pacte de Cahors, la Région réalise un résultat de 17,3 M€, preuve d'une gestion prudente de l'exécution budgétaire.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis du CESER relatif à (nom du rapport/avis...) : Compte Administratif 2019

Intervention de Madame : Kenza Belliard

Au nom du groupe : Comité Régional CVL CGT

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Merci pour cet avis, clair et concis.

Nous constatons et apprécions que les taux de réalisation en dépense et en recette sont bons.

Les recettes fiscales sont en augmentation du fait de la conjoncture favorable de 2017 à 2019.

Deux points sont à souligner sur cette question des recettes :

- La fiscalité dynamique (TVA, Carte Grise, CVAE) a par définition augmenté comme résultat direct de la progression de l'activité économique. A l'inverse, et c'est l'écueil dans lequel nous sommes, en conjoncture de crise, ces recettes fiscales chutent tout aussi mécaniquement. La fiscalité dynamique est une courroie de transmission procyclique des chocs sur l'activité économique. C'est pour cela que la CGT défend une refonte totale de la fiscalité.
- Les recettes d'intervention ont augmenté. Cela illustre que l'acteur public est un acteur économique tout à fait à part, en ce sens que ses dépenses sont en mesure de générer ses recettes, à l'issue d'un cycle dont la durée peut être également déterminée en tout ou partie par lui. C'est un point décisif. L'acteur public n'est ni une entreprise, ni un ménage. L'objectif de maîtrise de principe de la dette publique n'a donc aucun sens.

Les dépenses de la Région dans la Formation Professionnelle Continue par exemple, ont ainsi au contraire été éminemment productives. Nous nous en félicitons.

Nous apprécions la titularisation, l'embauche et l'évolution de carrière des agents, bien sûr. L'augmentation de dépense induite n'est que de la demande supplémentaire, qui reviendra en recette de TVA. C'est donc totalement bénéfique.

Nous sommes désormais dans un tout autre contexte. La mécanique de la fiscalité dynamique nous expose actuellement à un effet de ciseau, du fait de la crise sanitaire. Une politique contracyclique s'impose d'urgence : il faut soutenir la demande privée mais également mettre en œuvre un choc de dépenses d'investissement public, pour nourrir les carnets de commande de nos entreprises locales, et donc les revenus et la consommation des ménages. Ce qui au bout du cycle générera des recettes. A l'inverse, le maintien d'une consommation atone sous couvert de maîtrise des dépenses publiques serait une grave erreur : les conséquences en termes de

difficultés voire de faillites d'entreprises, avec son lot de chômage et de paupérisation, seront terribles et nous installerons durablement dans une crise économique et sociale grave et coûteuse. La Région doit pouvoir continuer à jouer son rôle.

Pour lui permettre de le faire, l'Etat doit sans tergiverser doter les régions à hauteur de ce que la situation impose. C'est l'avenir et la vie des citoyens qui sont en jeu.

Enfin, si l'épargne populaire doit être réorientée vers des mobilisations d'intérêt général, le non-versement de quelque dividende que ce soit est un impératif.

Nous nous abstiendrons sur cet avis, malgré sa grande qualité mais par souci de cohérence du fait des divergences de la CGT sur la question des aides économiques.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis du CESER sur le compte administratif 2019 et sur le rapport d'activité et de développement durable 2019

Intervention de M. Jean-Yves BRUN

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur Général au Budget, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous ne serons certainement pas les premiers à souligner que la présentation de l'exécution du budget régional de 2019 semble appartenir à une autre époque et donne le sentiment d'être déconnectée de l'actualité sociale et économique de notre pays après ces mois de crise sanitaire majeure. C'est un fait mais en même temps ce compte administratif de 2019 nous donne à revoir ce qu'était le monde d'avant, avant la COVID-19.

Comme le souligne le rapporteur, les prévisions du budget 2019 ont fait l'objet d'une exécution quasi intégrale tant en recettes qu'en dépenses. L'exercice présente ainsi un résultat excédentaire de 17,29 MF qui est repris dans le budget 2020.

Nous rappellerons les craintes que nous avons exprimé lors de la discussion de l'avis sur le budget 2019 concernant les recettes perçues par la Région, en particulier sur celles qui s'appuient sur la bonne santé économique des ménages (TVA) et des entreprises (CVAE) même si 2019 a permis d'en augmenter le produit.

Nous soulignons alors que « *les aléas de la situation économique peuvent faire craindre que ces recettes ne soient pas toujours certaines, comme on peut le constater pour la Contribution sur la Valeur Ajouté des Entreprises (CVAE), mais surtout, en matière de TVA, la collectivité n'a aucune maîtrise ni sur l'assiette, ni sur les taux, puisque c'est l'Etat qui fixe les règles* ».

C'est pourquoi, d'ores et déjà et en anticipant sur la réalité des recettes du budget 2020 et des suivants, nous posons la question de la compensation des dotations globales de fonctionnement par l'Etat lorsque les recettes dites dynamiques deviennent amorphes.

L'Etat soutiendra-t-il les finances de la Région dans cette période de crise surtout lorsqu'il attend qu'elle participe au « vaste plan de relance » qu'il appelle de ses vœux ?

Concernant le recours à l'emprunt, nous regrettons, comme le rapporteur du CESER, la prudence de la Région au moment où de grands chantiers, tant environnementaux que de mobilités, sociaux comme économiques, s'imposent à la Région et nécessitent de mobiliser d'importantes capacités financières.

Si la Région a eu recours à un emprunt obligataire de 30 M€ en 2019, ce qui pour le groupe FO reste d'un trop faible niveau compte tenu des ambitions affichées par la Région, il devient indispensable de recourir plus massivement à ce type d'emprunt en faisant davantage appel à l'épargne populaire.

Comme nous l'avons dit, ce compte administratif fixe une image d'un passé révolu et le Groupe FO partage donc l'avis du Rapporteur de notre assemblée et **votera donc favorablement l'avis sur le compte administratif 2019 et sur le rapport d'activité et de développement durable 2019.**

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis du CESER relatif à (nom du rapport/avis...) : Compte administratif 2019

Intervention de Monsieur/Madame : Anne-Gaëlle LESPAGNOL

Au nom du groupe : GROUPE AGRICOLE

Notre question porte sur le budget agricole. Les dépenses agricoles avaient atteint 11,4 millions € au BP 2017, 9,99 millions € au BP 2018, donc elles semblent en retrait, même si la comparaison entre un BP et des dépenses effectuées n'est pas toujours évidente ; ainsi, le BP 2019 prévoyait pourtant un budget agricole de 10,265 millions €, et le compte administratif fait état de 7,41 millions € budgétés.... Pouvez vous nous apporter un éclaircissement, s'il vous plait ?

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis du CESER relatif à : CA 19

Intervention de Monsieur : Pierre Chézalviel

Au nom du groupe : GEI

Messieurs les Présidents, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

La présentation du « Compte Administratif 2019 » est pour nous l'occasion de mesurer l'état de réalisation des actions engagées sur l'exercice en regard des ambitions affichées.

Une mention particulière sur le « Rapport d'Activité », document d'information au grand public des politiques engagées, qui complète cette présentation de façon explicite et compréhensive.

L'Avis très détaillé qui nous est exposé reprend l'essentiel de nos analyses et, tout naturellement, nous le soutiendrons. Nous souhaitons toutefois revenir sur certains points pour lesquels nous désirons apporter des commentaires, précisions et soulever certaines interrogations.

Globalement une réalisation en rapport avec les prévisions affichées après la Décision Modificative 2, ce qui explique sans surprise un taux de réalisation satisfaisant. Cette présentation en recettes et dépenses dégage un résultat appréciable à reporter sur 2020.

Ainsi les recettes fiscales en augmentation ont bénéficié d'une conjoncture favorable. Nous notons par ailleurs avec satisfaction la progression des fonds européens.

Dans le cadre de dépenses une réalisation inférieure aux prévisions 2019 en fonctionnement, notamment au niveau des interventions régionales, mais également en investissement. Concernant l'acquisition des rames TET (26,5/51) s'agit-il d'une surestimation initiale ou d'une modification de la demande ?

La situation financière 2019 fait apparaître une progression satisfaisante des indicateurs au sens des objectifs que la Région s'est fixée.

Sur le recours à l'emprunt obligataire qui semble relever d'une solution acceptable on peut se demander pour quelle raison ne pas emprunter davantage et s'interroger sur la durée et la clause de remboursement du capital global à la fin.

Dans les faits c'est une gestion prudente, raisonnable qui préserve les indicateurs annoncés et fixés par la Région qui à nos yeux manque d'une véritable ambition dynamique notamment au niveau des investissements productifs bénéficiant à notre territoire dans le cadre du développement économique.

Je vous remercie pour votre attention.

Pierre Chézalviel.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis du CESER relatif au compte administratif 2019 et rapport d'activité et de développement durable 2019

Intervention de Madame : CARATY-QUIQUET Marie-Christine

Au nom du groupe CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Le compte administratif 2019 et le rapport d'activité et de développement durable est une obligation de transparence budgétaire. Pour la CFE-CGC, il pourrait y avoir une autre vision : celle d'une politique de communication. Quand on regarde l'organigramme du Conseil Régional sur le site, on s'aperçoit qu'entre les postes comptables et surtout les montants investis et l'organigramme du Conseil Régional, des questions peuvent se poser.

Prenons l'exemple des transports. Dans le compte administratif, les montants représentent 20 à 25 % des budgets. Les sommes sont très importantes pour, il est vrai, des investissements conséquents. Or, dans l'organigramme, la direction qui s'occupe des transports est une petite direction et, au niveau de l'affichage politique, c'est la 7^{ème} présidence.

Le groupe CFE-CGC considère que la politique des transports au niveau régional est primordiale car s'attachent à cette politique tout le développement économique mais également l'attrait de notre région au niveau de l'éducation.

Notre question est la suivante : au vu de la hauteur de la dépense, qui s'occupe réellement de cette politique du transport ?

Au niveau purement comptable, la crise du COVID a nécessité une augmentation des dépenses non prévues. La CFE-CGC est complètement d'accord avec les décisions qui ont été prises par le Conseil Régional, mais nous nous inquiétons sur l'effet ciseau : en 2020, nous avons une baisse des recettes (cartes grises-TIPP) et une augmentation des dépenses. En 2021, il y aura une baisse de la CVAE qui sera notable. Quelle sera l'orientation 2021 avec un palier plus bas. Avez-vous imaginé, si j'ose dire, le deuxième effet « KISS COOL » ou le deuxième effet ciseau ?

La CFE-CGC votera favorablement



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.regioncentre.fr